

## Le bassin Louise, c'est chez nous!



Le bassin Louise dans toute sa splendeur  
Photo fournie par Jean Lacoursière

### Le Soleil

(À Madame Julie Lemieux, conseillère du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial et vice-présidente du Comité exécutif de la Ville de Québec, responsable de l'aménagement du territoire)

Je vous écris suite à la conférence qu'a donnée le pdg du Port de Québec cette semaine à la Chambre de commerce de Lévis. *Le Soleil* rapporte que le pdg Mario Girard a dit vouloir créer, autour du bassin Louise de Québec, « un quartier portuaire où une promenade publique et des espaces verts encadreraient de nouveaux développements résidentiel, hôtelier et commercial, de même que des espaces de bureaux et des lieux récréotouristiques ». On sait depuis longtemps que le Port désire, en contravention de ses lettres patentes, faire du développement immobilier autour du bassin Louise. Le projet d'y construire un hôtel 5 étoiles est encore dans ses cartons. Une telle construction, envisagée en tête de bassin, nécessiterait un changement au règlement de zonage municipal puisque le terrain est zoné «Ra : usages récréatifs - récréation de loisir».

La chose la plus intéressante dans la nouvelle du *Soleil* est son titre : « Le Port de Québec attend la Ville. » En effet, si le Marché du Vieux-Port déménageait à ExpoCité comme la Ville semble l'envisager, cela influencerait l'aménagement du pourtour du bassin. Selon Mario Girard, le Port est «100 % tributaire de la Ville là-dedans».

Contrairement à l'ambiguïté récurrente des élus municipaux depuis une vingtaine d'années, la Ville a donc bel et bien son mot à dire sur l'aménagement du bassin Louise. Vous nous en aviez d'ailleurs donné des indices le 2 décembre 2013 au Conseil municipal:

« On a les mains liées, en fait on n'est pas chez-nous sur ces terrains-là, mais je sens qu'ils [le Port] veulent travailler avec nous en amont sur les prochains projets et mettre en commun nos visions, particulièrement au bassin Louise qui est au coeur du quartier historique du Vieux-Québec. On veut absolument que ça se passe aussi selon notre volonté à nous, en collaboration avec le Port, et j'ai senti cette volonté-là sur le terrain, du côté des gens du Port de Québec. » En vous entendant, je me suis réjoui que vous défendiez notre droit de regard face au Port au sujet d'un terrain et d'un plan d'eau situés en plein centre-ville et où le commerce maritime est rare.

En tant qu'amateur des plaisirs de l'eau, j'ai plusieurs raisons d'être optimiste face à l'avenir de ce lac urbain où une loi fédérale interdit encore de toucher à l'eau à moins d'être un yacht. À titre d'éditorialiste au *Soleil*, vous avez déjà défendu éloquemment la conversion du bassin Louise en parc-plage public. Aussi, le maire de Québec Régis Labeaume a déjà déclaré son amour pour ce concept quatre-saisons. Au Conseil municipal du 18 novembre 2013, il a même fait un vibrant plaidoyer en faveur de la libération des bords de l'eau pour la population.

Il m'apparaît toutefois bizarre que la Ville fasse valoir sa volonté au Port en ce qui concerne l'aménagement de ce secteur très particulier, mais que la population n'ait jamais eu connaissance de cette vision. Pire, la Ville a refusé à la population sa demande d'être consultée à ce sujet: en 2011, tous les Conseils de quartier de l'arrondissement La Cité - Limoilou ont demandé au Conseil d'arrondissement d'appuyer la tenue d'un débat public sur l'avenir du bassin Louise. Or, la présidente du Conseil, Suzanne Verreault, a refusé net, prétextant que «le bassin Louise, c'est pas chez-nous». De plus, preuve de son désir de se forger une vision sur l'aménagement du lieu sans l'avis de la population, la Ville a octroyé à l'été 2008 un contrat sans appel d'offres de 24 950 \$ à la firme Bélanger Beauchemin Morency, Architectes & Urbanistes, afin «d'obtenir une analyse urbaine globale du secteur du bassin Louise et de son milieu urbain adjacent». Récemment, le 10 février 2015, le directeur de l'arrondissement La Cité - Limoilou écrivait au président du Conseil de quartier Saint-Roch ayant demandé à l'Arrondissement la tenue d'un débat public sur l'avenir du secteur du bassin Louise. La réponse du directeur: « Nous vous informons qu'il n'est pas dans les priorités de l'Arrondissement d'organiser ce grand débat public. »

Madame Lemieux, le bassin Louise, c'est chez-nous ou ce n'est pas chez-nous? Si ce n'est pas chez nous, pourquoi fait-il partie du règlement de zonage? Pourquoi fait-il partie du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville, qui désire «affecter ce secteur à des fins publiques et récréatives associées au fleuve, en cherchant entre autres à accroître l'accès à l'eau». Le PDAD confirme cette vocation de «parc, espace vert, conservation naturelle et équipement récréotouristique régional» des rivages de ce plan d'eau urbain.

Si c'est chez nous, pourquoi la Ville refuse-t-elle de consulter la population en amont sur la vocation et l'aménagement de ce lieu extraordinaire qu'est le bassin Louise, tout en discutant secrètement de la chose avec le Port? Ai-je besoin d'en rajouter sur ma confusion et mon inquiétude? Madame la Responsable de l'aménagement du territoire à la Ville de Québec, je souhaite que vos convictions d'antan aient survécu à votre passage en politique.

**Jean Lacoursière, Québec**

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.